

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 8 avril 2020, à 17 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président  
Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par conférence téléphonique)  
David BEAUCHESNE (par conférence téléphonique)  
France BILODEAU (par conférence téléphonique)  
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)  
Liguori HINSE (par conférence téléphonique)  
Sylvain LÉGARÉ (par conférence téléphonique)  
Gaétan PAGEAU (par conférence téléphonique)  
Annie SANFAÇON (par conférence téléphonique)  
Dominique TANGUAY (par conférence téléphonique)  
Patrick VOYER (par conférence téléphonique)

Est absente : Geneviève HAMELIN

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

### 1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 20-25

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

### 3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

### 4. Période de questions du public

La présente assemblée n'est pas ouverte à la population, puisque les membres du conseil y siègent à huis clos en respect des mesures prises par le gouvernement du Québec relatives à la pandémie de la COVID 19.

### 5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

### **Résolution 20-26**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. David Beauchesne, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 11 mars 2020, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 mars 2020**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

### **Résolution 20-27**

*Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 25 mars 2020, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. Dossiers soumis au conseil d'administration**

### **7.1 Dépôt du rapport financier, incluant le rapport du vérificateur général et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019**

CONSIDÉRANT les articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ;

### **Résolution 20-28**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu de prendre acte du dépôt du rapport financier, incluant le rapport du vérificateur général et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, et de le produire sur les formulaires fournis, le cas échéant, par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DRE-2020-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **7.2 Autorisation de dépenses – services professionnels**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

### **Résolution 20-29**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'obtention de services professionnels dans le domaine des examens médicaux préemploi à intervenir avec Groupe Santé Medisys inc., d'une somme n'excédant pas 300 000 \$, plus les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **8. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

**9. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

**10. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 17 h 50.*

---

**Rémy Normand, président**

---

**Stéphanie Deschênes, secrétaire générale**